

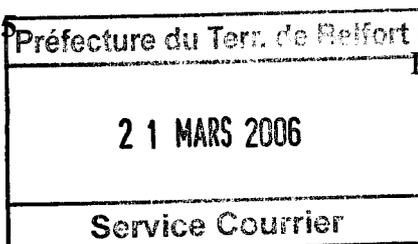


Réunion du Comité Syndical

du mercredi 15 mars 2006

CS – 1.05

Compte administratif 2005



RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions de l'article L1612-12 du CGCT, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT il appartient au Comité Syndical de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Il est rappelé que le SERTRID a opté pour un assujettissement à la TVA. Les montants mentionnés sont donc exprimés en HT.

Le compte administratif 2005 fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
INVESTISSEMENT			
Crédits ouverts	20 141 941,00	20 141 941,00	
Réalisations 2005	15 066 211,53 > 0	18 573 660,70 > 0	(+) 3 507 449,17
Régularisation ICNE	358 862,95		(-) 358 862,95
Provision C.H.P.	2 416 231,29		(-) 2 416 231,29
Résultat de clôture	17 841 305,77	18 573 660,70	(+) 732 354,93

FONCTIONNEMENT			
Crédits ouverts	10 734 291,00	10 734 291,00	
Réalisations 2005	7 983 264,02 > 0	10 527 874,98 > 0	(+) 2 544 610,96
REGULARISATION ICNE		358 862,95	
Résultat de clôture	7 983 264,02	10 886 737,93	(+) 2 903 473,91

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

I – section d'investissement

*** 1-1. dépenses :**

Préfecture du Terr. de Belfort
21 MARS 2006
Service Courrier

	2004	2005
Déficit exercice antérieur	0 €	0 €
Amortissement du capital des emprunts	667 921.58 €	3 867 079,86 €
ICNE	368 877.59 €	349 113,52 €
Maîtrise d'œuvre, missions et études	1010.00 €	12 875,00 €
Acquisitions d'immobilisations	928 729.81 €	497 389,45 €
Travaux	1 055 768.36 €	10 339 753,70 €
	3 022 307.34 €	15 066 211,53 €

En 2005, les principales dépenses d'équipement concernent :

- l'acquisition de pièces détachées de secours pour l'usine,
- l'amélioration du traitement des fumées (solde de l'opération),
- le règlement des décomptes définitifs des travaux de construction de l'usine.

*** 1-2. recettes :**

Les recettes réalisées pour un montant total de 18 573 660,70 € concernent les opérations suivantes (*opérations d'ordre en italique*) :

	2004	2005
Affectation du résultat de N-1	2 669 331.68 €	4 302 273,18 €
Subventions	2 950 817.50 €	213 500,00 €
Emprunts	0 €	13 500 000 €
ICNE	349 113.52 €	358 862,95 €
<i>Provisions pour risques et charges</i>	1 306 234.00 €	0 €
<i>Dotations aux amortissements</i>	48 993.82 €	199 024,57 €
	7 324 580.52 €	18 573 660,70 €

Les recettes réalisées au cours de l'exercice sont plus élevées que les dépenses, et la section d'investissement présente donc un excédent d'exécution de 3 507 449,17 € auquel il faut déduire le montant des ICNE comptés en recette, afin de respecter les nouvelles directives de la nomenclature M 14. Le montant de 358 862,95 des ICNE est ainsi compté en dépenses d'investissement et en recette du fonctionnement annulant ainsi les écritures réalisées au cours de l'année 2005.

Par ailleurs, la provision pour risque, constituée pour la créance de CT Environnement, d'un montant de 2 416 231,49 € doit être déduite de l'excédent. Cette provision sera conservée sur un compte particulier de la trésorerie, et sera reversée au budget lors de la clôture de l'action engagée.

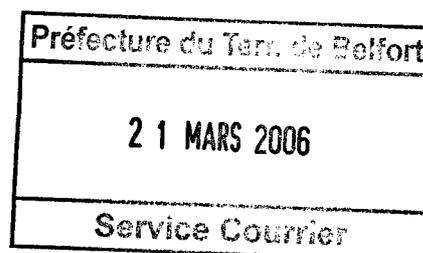
Ainsi, le résultat de la section d'investissement s'établit à un excédent disponible de **732 354,93 €**.

*** 1-3. reports :**

Aucun report n'est retenu conformément à la délibération du 1^{er} février 2006 relative au vote du budget primitif 2006.

II - section de fonctionnement

*** 2-1. dépenses : opérations d'ordre en italique**



	2004	2005
Chapitre 011 – charges à caractère général	3 848 065.77 €	3 773 607,53 €
Chapitre 012 – charges de personnel	1 789 476.96 €	2 011 858,38 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	73 465.21 €	69 937,49 €
Chapitre 66 – charges financières	1 607 054.15 €	1 568 222,41 €
<i>Chapitre 66 – charges financières (ICNE)</i>	<i>349 113.52 €</i>	<i>358 862,95 €</i>
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	964 895.65 €	1 750,69 €
<i>Chapitre 68 – dotations aux amortissements</i>	<i>48 993.82 €</i>	<i>199 024,57 €</i>
<i>Chapitre 68 – dotations aux provisions</i>	<i>1 306 324.00 €</i>	<i>0 €</i>
	9 987 389.08 €	7 983 264,02 €

*** 2-2. recettes : opérations d'ordre en italique**

	2004	2005
Solde non affecté de l'exercice N-1	1 571 083.92	1 447 290,87 €
Produits d'exploitation	8 779 478.15	8 487 453,13 €
Produits exceptionnels	492 731.01	88 684,62 €
<i>ICNE</i>	<i>368 877.59</i>	<i>385 243,95 €</i>
Recettes diverses	55 095.10	0 €
Produits financiers (SWAP)	167 414.18	119 202,41 €
Régularisation ICNE		358 862,95 €
	11 434 679.95	10 886 737,93 €

Les recettes excédant les dépenses, la section de fonctionnement présente donc un excédent d'exécution de **2 903 473,91 €**.

Ainsi, globalement, la section d'investissement présente un excédent budgétaire de 732 354,93 €, et la section de fonctionnement un excédent d'exécution de 2 903 473,91 €.

Le solde budgétaire de l'exercice 2005 présente donc, pour les deux sections, un excédent de 3 635 828,84 €.

Globalement, en incluant les reports, le résultat de clôture de l'exercice 2005, de 3 635 828,84 €, est en hausse par rapport à celui de l'exercice 2004, où il figurait à hauteur de 3 433 511,76 €.

La délibération n°1.06 du comité syndical du 1^{er} février 2006 portant sur la note du budget primitif 2006 a affecté les excédents 2005 de la manière suivante :

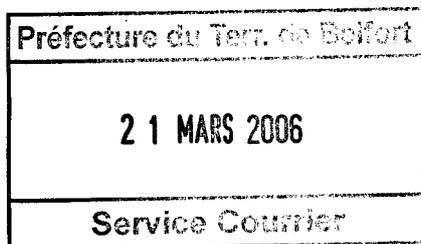
- Excédent de la section de fonctionnement, arrondi en prévision à 2 903 473 € ; affecté en totalité à la section de fonctionnement.
- Excédent de la section d'investissement, arrondi en prévision à 732 354 € ; affecté en totalité à la section d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif et se retire de la salle.

Sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYON, le Comité Syndical, à l'**PUNANIMITE** :

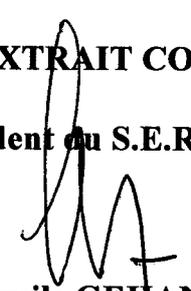
- se **PRONONCE** favorablement sur le Compte Administratif 2005.

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 MARS 2006, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006.**



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT